

PORCHERES

Le Mag !

Journal municipal n°16 – Mai 2014

SOMMAIRE

Le mot du maire	p. 1
Inauguration de la place	p. 2
Le nouveau conseil municipal	p. 3
Parlons finance	p. 4
Les commissions communales	p. 5
Les délégués dans les syndicats	p. 6
Et du côté de l'intercommunalité ?	p. 6
Rappel règlementaire	p. 7
Agenda	p. 8



MOT DU MAIRE

Lors des élections municipales du 23 mars dernier vous avez choisi de faire confiance à l'ensemble des membres de la liste « Porchères avance ! » dont les 15 candidats ont été élus dès le premier tour de scrutin. Et le 28 mars suivant, les conseillers municipaux m'ont élu, à l'unanimité, comme nouveau maire de Porchères.

A titre personnel, et au nom de l'ensemble des membres de ce nouveau conseil municipal, je remercie les électrices et les électeurs qui souhaitent voir Porchères avancer.

Cette nouvelle équipe, disponible, compétente et expérimentée s'est immédiatement mise au travail et se tient au service de l'ensemble de la population.

Tout en nous inscrivant dans la continuité du conseil sortant, nous allons progressivement faire évoluer la commune en modernisant ses bâtiments, son fonctionnement et ses moyens de communication.

Conformément à nos engagements, nos efforts seront principalement axés vers la mise en place d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme), la modernisation et l'équipement informatique de l'école, une garderie à Porchères, l'entretien des routes communales, de nouvelles animations et la création d'outils de communication. Ce journal en est une preuve.

Nous serons particulièrement vigilants à ne pas effectuer de dépenses inutiles, mais surtout nous nous efforcerons de mener une politique de réduction des coûts de fonctionnement afin de limiter au maximum l'augmentation des impôts.

Dans un paragraphe suivant, je vous parlerai des finances de la commune afin de faire le point, en toute transparence, sur la réalité des comptes. Nous héritons aujourd'hui d'une situation financière et nous devons composer avec.

Notre commune n'est pas une île isolée dans l'océan, nous sommes inclus dans une intercommunalité : la CALI - Communauté d'Agglomération du Libournais. La CALI a, elle aussi, de nouveaux élus et de nouveaux projets pour les 6 ans à venir.

Mairie de Porchères

1, le bourg

33660 PORCHERES

Tel : 05.57.49.61.52

mairie-porcheres@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture

Lundi et jeudi 14 h - 17 h

Mardi et vendredi 9 h - 12 h et

14 h - 17 h.

De nombreuses compétences, qui relevaient de la commune ont été transférées à la CALI (Economie, enfance, petite enfance, jeunesse, tourisme, transports...). Il est indispensable de suivre de très près ce qui se passe à la CALI, et de participer activement à sa destinée. Aujourd'hui Porchères compte près de 1000 habitants et je crois pouvoir affirmer que la qualité de vie a, jusque-là été préservée. Parmi les principaux enjeux qui sont devant nous : la réappropriation de la rivière Isle, la préservation des zones boisées, des zones agricoles et plus généralement des paysages, la sauvegarde de la biodiversité parfois très menacée et, derrière tous ces thèmes, la question de l'urbanisation de la vallée, de la cohabitation homme-nature et du « vivre ensemble ».

Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Je me tiens à votre disposition et à votre service et au nom du conseil municipal je vous convie à la plantation du « pinier républicain » le jeudi 29 mai 2014 à partir de 17 h devant la mairie, suivi d'un apéritif dinatoire offert par les conseillers municipaux.

Bien sincèrement

David REDON, maire de Porchères.

L'INAUGURATION DE LA PLACE PAUL ET PIERRE BARRAU

Le 25 janvier 2014 a eu lieu l'inauguration de la place Paul et Pierre Barrau en présence d'une partie de la population et de quelques invités de marque. Sur la photo ci-jointe on peut voir, de gauche à droite, Bernard Madrelle (ancien député), Philippe Sapaly (suppléant du député), Gilbert Mitterrand (président de la CALI), Michèle Lacoste (conseillère générale), Françoise Cartron (sénatrice), Eric de Wispelaere (sous-préfet de Libourne), Philippe Plisson (député de la 11^{ème} circonscription), Claudine Caillabère (maire) et Christine Barrau (Veuve de Pierre Barrau)



(Photo Karine Poulain, qu'elle trouve ici l'expression de nos remerciements)



LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



Debout, de gauche à droite : Alexandre FARENZENA - Xavier DOUCET-BARRAUD, 4^{ème} adjoint - Florent SAUTEREAU - Christian AÏÇOBERRY, 1^{er} adjoint - David REDON, Maire - Yanick LACHAUD - Noël MERCIER - Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT - Guillaume BERTRAND

Assis de gauche à droite : Bernard MÀLAISE, 2^{ème} adjoint - Colette BOUREAU, 3^{ème} adjointe - Dominique GARDERE - Simone BEZIER - Yolande SOETE - Françoise SAMUEL

LE PERSONNEL DE LA COMMUNE



De gauche à droite : Céline Massias, Aude Gacia, Chantal Chigé, Béatrice Lassagne, Jean-Claude Sabron, Marie-Thérèse Hivert, Nicole Besson, Nathalie Sabron

Absents : Pierrette Gautrias, Marc Belarbre, Joël Glath

PARLONS FINANCES...

Nous avons commencé l'année 2014 avec un report de 2013 de 96.301 € en caisse. Cette somme, même si elle peut paraître importante représente environ 10 % du budget annuel et ne permet donc pas de garantir une trésorerie disponible tout au long de l'année.

Lors du conseil municipal du vendredi 18 avril 2014, le conseil municipal a voté un budget primitif à l'équilibre à hauteur de 863.338 € en dépenses et en recettes, réparti en 644.237 € de fonctionnement et 219.101 € d'investissement. Ce budget a été calculé avec une hausse des taux d'imposition (Taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti) de + 3,5 %. Il s'agit d'une hausse modérée mais indispensable à la bonne santé financière de la commune, afin de compenser l'augmentation du coût de la vie.

Au 1^{er} janvier 2014, l'endettement de la commune s'élevait à 668.773,93 € (soit 732,50 € par habitant). Cet endettement est essentiellement constitué de l'emprunt de 450.000 € sur 20 ans réalisé en 2008 (donc courant jusqu'en 2028) pour financer le restaurant scolaire ; auquel il faut ajouter un emprunt de 100.000 € en 2010 et un autre de 40.000 € en 2013 pour financer les travaux des voies communales dans le bourg.

Une bonne nouvelle dans ce domaine : 2014 est la dernière année du crédit de 320.142,94 € contracté en 2001 pour financer la salle polyvalente qui sera donc terminé de payer cette année.

La situation financière de la commune, même si elle est saine, est particulièrement fragile et la plus grande prudence sera de mise à l'avenir. Il est impératif de reconstituer notre « matelas » afin d'avoir une trésorerie plus fluide tout au long de l'année.

Le maire et la commission des finances se tiennent à la disposition de chacun si vous souhaitez des éclaircissements quant aux finances communales.

Quelques chiffres clés du budget 2014 :



Côté dépenses :

Les charges de personnel représentent **226.416 €**

Les remboursements d'emprunt (capital + intérêt) **99.453 €**

Les subventions aux associations représentent **13.350 €**

Côté recettes :

La taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non bâtie représentent en tout **164.847 €**



LES COMMISSIONS COMMUNALES

Commissions communales	Membres des commissions
Agriculture et calamités agricoles	David REDON, Bernard MALAISE, Noël MERCIER, Françoise SAMUEL, Florent SAUTEREAU
Bâtiments communaux	David REDON, Christian AÏCOBERRY, Bernard MALAISE, Xavier DOUCET-BARRAUD, Alexandre FARENZENA, Noël MERCIER, Florent SAUTEREAU
Cimetière	David REDON, Christian AÏCOBERRY, Bernard MALAISE, Simone BEZIER, Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT, Dominique GARDERE, Yanick LACHAUD.
Communication – information – site internet	David REDON, Christian AÏCOBERRY, Guillaume BERTRAND, Simone BEZIER, Colette BOUREAU, Alexandre FARENZENA, Dominique GARDERE, Yanick LACHAUD, Noël MERCIER
Ecole-Cantine	David REDON, Bernard MALAISE, Guillaume BERTRAND, Simone BEZIER, Colette BOUREAU, Alexandre FARENZENA, Dominique GARDERE
Développement durable	David REDON, Christian AÏCOBERRY, Bernard MALAISE, Xavier DOUCET-BARRAUD, Alexandre FARENZENA, Dominique GARDERE, Françoise SAMUEL, Noël MERCIER
Finances	David REDON, Christian AÏCOBERRY, Bernard MALAISE, Guillaume BERTRAND, Alexandre FARENZENA, Yanick LACHAUD, Noël MERCIER, Florent SAUTEREAU, Yolande SOETE
Animation – Culture – Sport et Jeunesse - Association	David REDON, Christian AÏCOBERRY, Bernard MALAISE, Guillaume BERTRAND, Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT, Colette BOUREAU, Alexandre FARENZENA, Dominique GARDERE, Yanick LACHAUD
Personnel Communal	David REDON, Christian AÏCOBERRY, Bernard MALAISE, Xavier DOUCET-BARRAUD, Simone BEZIER, Colette BOUREAU, Dominique GARDERE, Noël MERCIER
Voirie	David REDON, Christian AÏCOBERRY, Bernard MALAISE, Xavier DOUCET-BARRAUD, Noël MERCIER, Florent SAUTEREAU
Salle polyvalente	David REDON, Bernard MALAISE, Colette BOUREAU, Guillaume BERTRAND, Alexandre FARENZENA, Noël MERCIER
Sécurité	David REDON, Christian AÏCOBERRY, Bernard MALAISE, Colette BOUREAU, Xavier DOUCET-BARRAUD, Yanick LACHAUD, Noël MERCIER
Urbanisme	David REDON, Christian AÏCOBERRY, Bernard MALAISE, Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT, Alexandre FARENZENA, Dominique GARDERE, Yanick LACHAUD, Noël MERCIER, Françoise SAMUEL, Florent SAUTEREAU



LES DELEGUES DANS LES DIFFERENTS SYNDICATS

Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI)	Titulaire : David REDON Suppléant : Christian AICOBERRY
Syndicat intercommunal du collège de Coutras	Délégués titulaires : David REDON, Christian AICOBERRY
Syndicat d'électrification de Saint-Philippe d'Aiguilhe	Délégués titulaires : Christian AICOBERRY, Xavier DOUCET-BARRAUD Délégués suppléants : Dominique GARDERE, David REDON
Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Vallée de l'Isle	Délégués titulaires : Christian AICOBERRY, Bernard MALAISE Délégué suppléant : Xavier DOUCET-BARRAUD
Aide à domicile du Nord-Libournais	Délégués titulaires : Colette BOUREAU, Yolande SOETE Délégué suppléante : Dominique GARDERE
SIVU du Chenil-Fourrière du Libournais	Délégué titulaire : Bernard MALAISE Délégué suppléant : Noël MERCIER
Syndicat Intercommunal d'Etudes de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle (SIETAVI)	Délégués titulaires : David REDON, Xavier DOUCET-BARRAUD Délégué suppléant : Noël MERCIER
Comité National d'Aide Social (CNAS)	Délégué élu : David REDON Délégué agent et correspondante : Aude GACIA

ET DU COTE DE L'INTERCOMMUNALITE ?

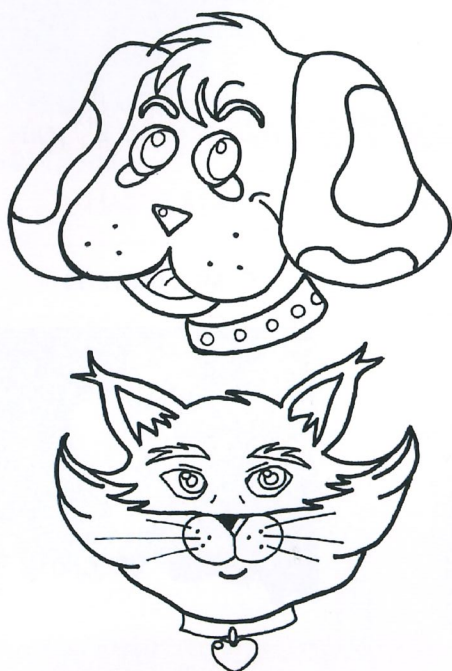
Le conseil communautaire de la CALI (Communauté d'Agglomération du Libournais) a été installé le 8 avril dernier. Philippe Buisson, maire de Libourne a été élu président de la CALI. Il a alors été procédé à l'élection de 13 vice-présidents à savoir :

- Fabienne Fonteneau (Saint-Denis-de-Pile) Politique de la ville, insertion et Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).
- Jérôme Cosnard (Coutras), développement économique et équilibre commercial.
- Jean-Philippe Le Gal (Libourne), Aménagement de l'espace, développement touristique et politique contractuelle.
- Corinne Venayre (Libourne), Habitat (PLH) et logement.
- Sébastien Laborde (Saint-Denis-de-Pile), Action sociale d'intérêt communautaire.
- Jacques Mesplède (Les Peintures), Environnement, développement durable et PCET (Plan climat énergie territorial).
- Hélène Estrade (Lapouyade), Ressources humaines et mutualisation.
- Isabelle Hardy (Libourne), Petite enfance et enfance.
- Jean-François Martinez (Saint-Martin-de-Laye), Monde rural, Patrimoine et Moyens techniques.
- Sabine Aggoun (Libourne), Jeunesse.
- Gérard Henry (Génissac), Marchés publics et affaires juridiques.
- Alain Paigne (Gours), Transports.
- Anne Berthomé (Saint-Seurin-sur-l'Isle), Finances et fiscalité.

Le conseil communautaire compte 67 membres (un seul siège pour notre commune).



Divagation des chiens et des chats



Confronté au problème de la divagation de chiens ou de chats, le maire est habilité à intervenir au titre de son pouvoir de police générale et de son pouvoir de police spéciale que lui donne le code rural et de la pêche maritime. Selon l'article L 211-23, est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 m. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 m des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1000 m du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Nous vous demandons donc d'être particulièrement vigilant quant à vos animaux de compagnie.

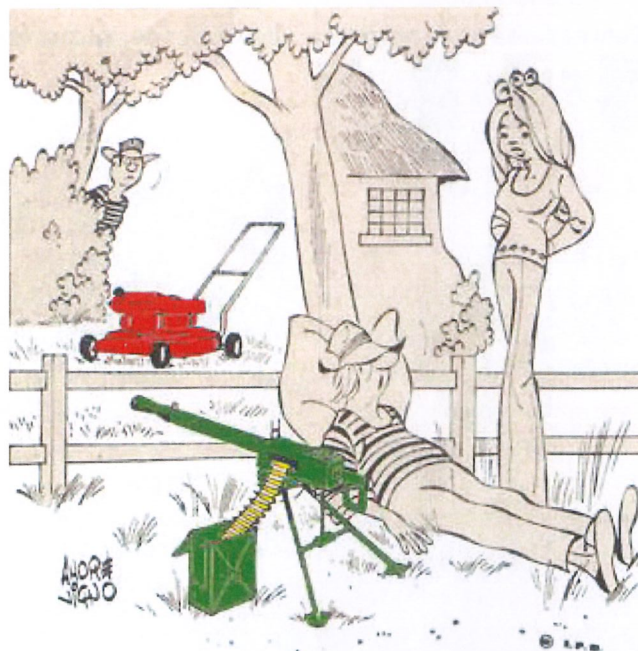
Informations relatives aux nuisances sonores

La municipalité rappelle, conformément aux articles 5 et 6 de l'arrêté préfectoral en date du 22 septembre 2008 que « les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que : tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 30
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h. »

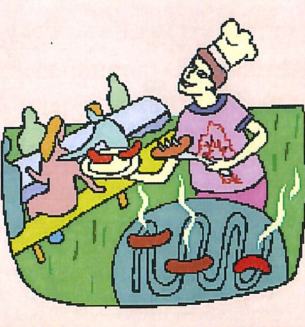
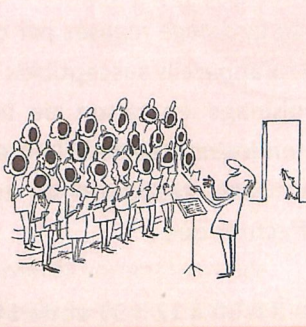
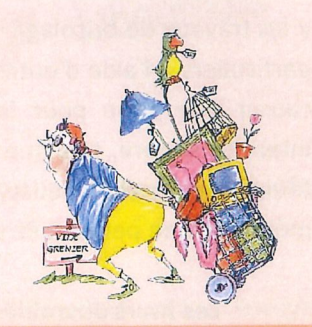
De même « les propriétaires d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toute mesure propre à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. »

Afin de préserver les bonnes relations avec vos voisins, nous vous demandons de respecter cette réglementation dans la mesure du possible. Bien entendu ces prescriptions ne doivent pas entraver les travaux agricoles et ne concernent donc pas le travail des exploitants agricoles et des éleveurs de bovins.





AGENDA

17 ET 18 MAI	25 MAI	29 MAI	DU 29 MAI AU 1 ^{ER} JUIN
JOURNEES DES MOULINS	ELECTIONS EUROPEENNES	PIN DES ELUS	FETE LOCALE
VIVONS AVEC LE MOULIN DE PORCHERES	MAIRIE	MAIRIE	COMITE DES FETES
			
13 JUIN	20 JUIN - 11 JUILLET - 15 AOUT - 5 SEPTEMBRE	22 JUIN	29 JUIN
SPECTACLE DE FIN D'ANNEE ET KERMESSE DE L'ECOLE	REPAS CHAMPETRE	CONCERT DE LA FETE DE LA MUSIQUE	VIDE GRENIER
ECOLE ET LES FILOUS DE L'ISLE	MAIRIE ET COMMERÇANTS	ACAP	COMITE DES FETES
 			
6 JUILLET	19 JUILLET	20 ET 21 SEPTEMBRE	4 OCTOBRE
OUVERTURE DE LA PISCINE DE LAGRAVE	« FETE A LEO »	JOURNEES DU PATRIMOINE	REPAS ENTRECOTE FRITE
AVENIR DE LA DOUBLE	OFFICE DE TOURISME DE ST SEURIN	VIVONS AVEC LE MOULIN DE PORCHERES	COMITE DES FETES
			